



Conseil Général

Extrait du Procès-verbal de la séance du 21/04/2011

N°: 60577 / BP 2011 - 402 - 2 C

Objet : Conseil Général des Jeunes (Proposition de Résolution de Mmes Marie-Claude LECLERC, Martine MARTINEL, M. Jean-Louis LLORCA et des membres du Groupe Socialiste).

Le Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Proposition de Résolution suivante de Mmes Marie-Claude LECLERC, Martine MARTINEL, M. Jean-Louis LLORCA et des membres du Groupe Socialiste :

"Depuis de nombreuses années, le Conseil Général s'est souvent impliqué au-delà de ses compétences légales pour apporter des réponses concrètes aux droits les plus élémentaires qui conditionnent la réussite des jeunes haut-garonnais : scolarité, transport, logement, recherche d'emploi, réalisation de projets, santé.

"Soucieux de mettre également à leur disposition tous les éléments nécessaires à leur épanouissement, le Conseil Général développe par ailleurs tout un ensemble de dispositifs destinés à favoriser leurs aspirations à pratiquer le sport de leur choix et à développer leur goût pour la culture et leur légitime attrait pour la citoyenneté, comme en témoigne en particulier depuis plus de 10 ans leur engagement au sein du Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement.

"Dans cette perspective, la création d'un Conseil Général des Jeunes pourrait permettre à notre Assemblée de présenter aux collégiens de la Haute-Garonne un nouvel outil d'apprentissage et de sensibilisation à l'action publique locale.

"Lieu d'ouverture, d'échange et de débat, le Conseil Général des Jeunes représentera une opportunité supplémentaire pour ces derniers de découvrir et de comprendre le fonctionnement de la démocratie ainsi que le rôle du Conseil Général dans la vie quotidienne des habitants de notre Département.

"A travers leurs réflexions et leurs projets, les collégiens pourront en particulier appréhender de façon concrète des thèmes qui nous concernent tous et qui constituent le futur cadre de vie des nouvelles générations.

"Destinée à faciliter leur formation de futurs citoyens responsables, l'organisation de cette Assemblée contribuera ainsi à éclairer les jeunes hauts-garonnais sur les réalités de notre Département et représentera pour eux un réel instrument d'éducation civique."

Sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : de donner un avis favorable à cette Proposition de Résolution.

Article 2 : de transmettre cette Proposition de Résolution à l'Administration pour étude et suite à donner.

Article 3 : de donner délégation à la Commission Permanente pour décision définitive.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

50 "Pour" : MM. Auban, Bertrand, Boube, Brana, Brunet, Mme Cabessut, MM. Calestroupat, Costes, Mme Courtois-Périssé, MM. Denard, Doucède, Ducap, Duclos, Dumoulin, Duplanté, Fabre, Fillola (procuration M. Sans), Mme Floureusses, MM. Gabrieli, Gimenez, Mme Ha-Minh-Tu (procuration M. Auban), MM. Hébrard, Idiart, Izard, Jimena, Julian, Keller (procuration M. Doucède), Mmes Lafforgue, Larrieu, MM. Laur, Leclerc, Mme Leclerc, MM. Lemasle, Llorca, Mmes Martinel, Maury, MM. Méric, Mirassou, Péraldi, Pignard, Mmes Pouget, Pruvot, MM. Raynal, Rival, Roudière, Ruffat, Sancerry, Sans, Mmes Vézat-Baronia, Volto.

1 "Absent excusé" : M. Plancade.

Mme El Kouacheri, M. Roujas sont absents de la salle au moment du vote.

Signé

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 03/05/2011